

Conseil Municipal de Coucy

DÉPARTEMENT
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT
ET CANTON
DE RETHEL

COMMUNE
DE
COUCY

Séance du 11 Avril 2025

Présidence: David POTIER, Maire

Présents : Vincent BONNEVIE, Brigitte GENEVOIS, Geneviève BERNARDINI, Michel DELSUC, Joël DEMART, Emmanuel PONCELET, Brigitte THOIN, Francine CONNOT, Béatrice LARDENOIS, Fabien RAELLE.

Absents ou excusés : Denis FOSSIER, Daniel VERGNEAUX, Bruno DEMISSY, Ingrid DETHIERE,

Secrétaire de séance : Emmanuel PONCELET

La séance débute à 18H30

La séance débute par l'approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.

L'ordre du jour est modifié, un point est ajouté :

- Assujettissement à la TVA du Budget Lotissement « des Coutures »

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le compte administratif et le compte de gestion de la trésorerie 2024. Les principaux postes de charges et de recettes sont commentés.

Le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Sous la présidence de Vincent BONNEVIE, Adjoint chargé des finances, les membres du Conseil Municipal, après en avoir discuté, acceptent le compte administratif 2024 présenté par le Maire qui est conforme au compte de Gestion du Trésor Public et qui laisse apparaître un excédent global de clôture de 104 005.43 € soit :

- En fonctionnement, un excédent de clôture de 79 673.14 €
- En investissement, un excédent de clôture de 24 332.29 €

Affectation des résultats :

Dans le cadre du budget primitif 2024, le Conseil Municipale décide :

- De reporter l'excédent de **79 673.14 €** en fonctionnement au 002
- D'affecter la somme de **24 332.29 €** en investissement au 001

Vote à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF - SERVICE ASSAINISSEMENT 2024

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le compte administratif et le compte de gestion de la trésorerie 2024. Le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Sous la présidence de Vincent BONNEVIE, Adjoint chargé des finances, les membres du Conseil Municipal, après en avoir discuté, acceptent le compte administratif 2024 présenté par le Maire qui est conforme au compte de Gestion du Trésor Public et qui laisse apparaître un excédent global de clôture de **59 124.47 €**. Le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat au budget primitif 2025.

Affectation des résultats :

Dans le cadre du budget primitif 2024, le Conseil Municipale décide :

- De reporter l'excédent de **45 441.15 €** en fonctionnement au 002
- D'affecter la somme de **13 683.32 €** en investissement au 001

Vote à l'unanimité

VOTE DES TAXES LOCALES 2025

Le Maire rappelle aux membres présents que la municipalité tente au mieux de maîtriser ses dépenses de fonctionnement mais que l'inflation importante de ces dernières années nécessite un réajustement des taux de fiscalités locales,

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal décident d'augmenter les taux de 5 % des taxes communales comme suit :

- Taxe foncière bâti : 36.67 %
- Taxe foncière non bâti : 15.70 %
- Taxe d'habitation : 8.02 %

Vote à l'unanimité

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions. Après en avoir discuté, les membres du conseil décident les montants suivants :

- Donneurs de Sang : 200 € (vote : 3 abstentions / 8 pour)
- Anciens Combattants : 200 € (vote : 2 abstentions / 8 pour) (Michel Delsuc ne prend pas part au vote)
- Les Patounes de Pacha : 200 € (vote : 3 abstentions / 8 pour)
- Collège Valliere – Voyage scolaire : 50 € par enfant (vote : 1 contre / 9 pour) (Vincent Bonnevie ne prend pas part au vote)
- Collège Valliere - UNSS : 140 € (vote : 1 contre / 1 abstention / 9 pour)
- Croix Rouge : (1 pour / 9 contres)
- Ecole de Coucy pour un voyage scolaire : 10 € / Elève (1 contre / 10 pour)
- Coucy et Vous : 3 500 € (2 contres / 1 abstention / 8 pour)
- Club de l'Amitié : 600 € (2 abstentions / 8 pour) (Michel Delsuc ne prend pas part au vote)
- Téléthon : (2 Pour / 2 abstentions / 7 contres)

BUDGET PRIMITIF 2025

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2025. Les différents postes de dépenses et de recettes sont commentés.

Le Maire indique qu'il convient de contracter un emprunt de 60 000.00 € pour financer les travaux d'investissement 2025.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

Accepte le budget 2025 comme suit :

- En Investissement Recettes : 395 185.00 €
- En Investissement Dépenses : 357 634.00 €

- En Fonctionnement Recettes : 366 470.00 €
- En Fonctionnement Dépenses : 269 313.00 €

Donne délégation au Maire et à ses adjoints pour contracter un emprunt de 60 000 €

Vote à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF / SERVICE ASSAINISSEMENT 2025

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2025. Les différents postes de dépenses et de recettes sont commentés.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal accepte le budget annexe assainissement 2025 :

- En Investissement Recettes : 908 700.00 €
- En Investissement Dépenses : 867 024.00 €

- En Fonctionnement Recettes : 100 585.00 €
- En Fonctionnement Dépenses : 29 324.00 €

Vote à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF / LOTISSEMENT DES COUTURES 2025

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2025. Les différents postes de dépenses et de recettes sont commentés.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal accepte le budget annexe terrains constructibles 2025 :

- En investissement Recettes et Dépenses : 149 000.00 €
- En fonctionnement Recettes : 209 000.00 €
- En fonctionnement Dépenses : 148 434.00 €

Vote à l'unanimité

ASSUJETISSEMENT A LA TVA DU BUDGET LOTISSEMENT DES COUTURES

Le Maire précise que ce budget doit être assujéti à la TVA et que des décisions budgétaires doivent être prises afin de pouvoir réaliser des opérations comptables propres à ce budget.

Vote à l'unanimité

CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN EN CONTRAT AIDÉ

Le Maire explique qu'en raison du départ en retraite d'un agent communal, la charge de travail répartie auparavant sur deux agents ne repose désormais que sur un seul.

Il propose de créer un poste d'agent d'entretien pour une durée de 6 mois et 21 heures hebdomadaires afin de palier à la surcharge de travail de l'agent actuellement en poste durant la période estivale.

Il propose de recruter une personne dans le cadre d'un contrat aidé avec une aide financière de l'état à hauteur de 37 %.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal accepte la création de ce poste et donne pouvoir au Maire pour signer tous documents administratifs et comptables relatifs à ce contrat.

Vote à l'unanimité

TARIF DES TERRAINS CONSTRUCTIBLES – LOTISSEMENT DES COUTURES ET DELEGATION AU MAIRE POUR LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Le Maire expose les différents coûts de viabilisation des futurs terrains constructibles du lotissement des Coutures.

Ces coûts de viabilisation ainsi que le prix d'acquisition des terrains ont permis d'établir un prix de vente au m2. Il précise que dix lots sont prévus et que les tarifs au m2 varis de 45 € à 48 €, comme suit :

Lot	Surface	Tarif	Prix M2
Lot 1	787	37 398 €	48 €
Lot 2	796	37 912 €	48 €
Lot 3	782	37 113 €	47 €
Lot 4	723	33 747 €	47 €
Lot 5	650	29 583 €	46 €
Lot 6	710	33 006 €	46 €
Lot 7	690	31 865 €	46 €
Lot 8	690	31 865 €	46 €
Lot 9	690	31 865 €	46 €
Lot 10	635	28 727 €	45 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de vendre les terrains au tarif indiqué et charge le Maire de signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à ces transactions.

Vote à l'unanimité

DECLASSEMENT D'UN FOSSÉ ENTRE LES PARCELLES B 245 ET 583 ET DETERMINATION DU TARIF DE VENTE

Le Maire explique que les parcelles B 245 et 583 font l'objet d'une demande d'achat par un particulier. Ces parcelles ont la particularité d'être séparées par un ancien fossé appartenant au domaine public de la commune.

Le Maire propose que le terrain soit déclassé au profit du domaine privé de la commune et de fixer le prix de vente à 20 € le m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de déclasser ce fossé, de fixer le prix de vente à 20 € le m² et donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à ce dossier.

Vote : 1 contre / 10 pour

CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN COMPOSTAGE PARTAGÉ

Le Maire rappelle aux membres présents que des composteurs ont été installés sur les deux sections de la commune. Cette mise à disposition pour la commune est totalement gratuite, cependant il est nécessaire de signer une convention avec le syndicat de traitement des déchets Valodéa et la Communauté de Communes.

Après avoir donné lecture des engagements de la commune concernant ce compostage, le Conseil Municipal charge le Maire de signer la convention.

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Emmanuel PONCELET indique qu'un seau contenant un fond d'huile a été entreposé dans la cour de l'école de Coucy 2 pendant plusieurs semaines. Il ajoute que le locataire du logement situé au-dessus de l'école laisse périodiquement la porte de la cour ouverte.

Le Maire répond qu'il a en effet été informé de la présence de ce seau et qu'il reste surpris que personne au sein des services scolaires n'ait pris l'initiative de tout simplement le retirer.

Quant à la porte qui n'est pas systématiquement verrouillée, une réunion est prévue avec la Communauté de Communes pour définir les solutions techniques qui pourraient être mise en œuvre.

Francine CONNOT indique que des véhicules continuent à se garer sur le trottoir, obligeant les piétons à circuler sur la route.

Le Maire répond qu'un rappel sera fait.

La séance est levée à 21H00

